



SDU TERRITORIAUX 28 FSU
Section Conseil départemental

Allée du Général Valin – CHARTRES
☎ 02.37.23.60.90 – fsu@eurelien.fr

Fédération Syndicale Unitaire
SDU TERRITORIAUX 28 FSU

CHARTRES, le 9 décembre 2022

Les élections professionnelles 2022 se sont achevées jeudi 8 décembre après-midi.

La participation est inférieure à celle de 2018, à des degrés divers suivant les différents scrutins. Cela est sans doute dû à plusieurs éléments, dont la tentation de certain.e.s visant à discréditer les syndicats ainsi que, pour la première fois, le recours au vote électronique, et il convient de saluer l'investissement de toutes et tous pour accompagner ce passage au vote électronique.

La FSU remercie les collègues qui ont à nouveau décidé de faire confiance à sa conception du syndicalisme et de la représentation des personnels en votant pour ses listes.

En complément des résultats adressés dès le 8 décembre par la Collectivité, voici la liste des élu.e.s qui siègeront dans les instances **au nom de la section FSU** :

CST :

Titulaires : Dominique PRIER-CHERON, Denis LEDORE et Marie-Ange COLOMBEL-LE GOVIC

Suppléantes : Emilie SCUDERI, Anne-Cécile JEANNEAU et Dominique CHARLES

CAP A :

Titulaires : Evelyne DUPESSEY, Marie-Ange COLOMBEL-LE GOVIC et Nathalie VAUBAILLON

Suppléantes : Perrine PROVOST, Julie SUREAU-LE SAUTER et Emmanuelle DAVOUST

CAP B :

Titulaires : Dominique CHARLES et Karine TOUTAIN

Suppléantes : Françoise MAURAS et Marie-Jeanne LE BLIGUET

CAP C :

Titulaires : Denis LEDORE et Florian CLAVERAS

Suppléant.e.s : Jocelyne DULOIR et Thierry GONZALEZ

CCP :

Titulaires : Perrine VOZNIAC-TOURNIER et Mina AOKAS

Suppléant.e.s : Eddy MONTHEL et Florence BECQ GENEVEE

C'est ensemble que nous serons à la hauteur de la confiance que vous avez accordée aux listes FSU, et notamment au Comité Social Territorial (ex. Comité Technique) où la FSU reste majoritaire. Le travail qui nous attend est important et, collectivement nous le mènerons dans le sens de la sauvegarde des services publics et pour la défense des collègues et de leurs conditions de travail.

Syndicalement.

La section Conseil Départemental 28,

TERritoriaux **FSU** 28

Syndicat Départemental Unitaire

TERRITORIAUX 28 FSU – 19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes – 28000 CHARTRES